



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 10 mai 2021 le règlement suivant :

- Règlement 2021-1455 décrétant un emprunt de 1 403 000\$ et une dépense de 1 403 000\$ pour la réalisation d'un développement domiciliaire à l'est de la rue Beaupré.

Ce règlement d'emprunt a été autorisé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h le vendredi.

Donné à Mont-Joli, ce 9^e jour d'août 2021.

La greffière,

Kathleen Bossé, OMA

-30-

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h et 12h et de 13h15 à 16h30 le 9^e jour du mois d'août 2021 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le 9^e jour du mois d'août 2021.

La greffière,

Kathleen Bossé, OMA